

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1077/SG accordant une 'autorisation préalable de construire à. Electricité de Djibouti

n° 1077/SG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
5 juillet 1968

Numéro JO  
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro  
25 juillet 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à «Electricité de Djibouti», l'autorisation préalable de construire un poste de transformation au quartier du Marabout (T.F. 127). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.